

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 8 juillet 2021

À 20H00

À la Maison des Associations de Cheniménil (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 55

Nombre de délégués présents : 33

Nombre de délégués votants : 38

Date de la convocation : 01/07/2021

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publiée ou notifiée le :

ACTE EXÉCUTOIRE

Présents : Roger BEDEL, Christian BISTON, Marie-Thérèse BONATO, Olivier BOON, Laetitia COLOMBIER, Anne-Marie DE SOUSA, Yannick DIDELLOT, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Sandrine GEORGE, Virginie GREMILLET, Jean-François GUILLOT, Jean-Albert HABY, Anne-Marie HUERTAS, Claude HUSSON, Marie-Rose JACQUES (Suppléante de Jean-Marie MICHEL), Joël MANGEL, Joëlle MANGIN, Raphaël MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Patrick NOURDIN, Philippe PARADIS, Stéphane PAUCHARD, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Odile SEURET, Nathalie STRABACH (Suppléante de Alain CHARLES), Fabien WOERNER (Suppléant de Francis HAAS), Alain WOIRGNY.

Absents : Damien ADAM, Eric AUBRY, Elisabeth CHRISTOPHE, Jean-Charles COLLOT, Marie-José DARTOIS, Lucien DEBLAY, Ludovic DIDIERJEAN, Allégra FLEURENCE, Michel HOUOT, Nadine MEREY, Patrick MOULIN, Michel PARADIS, Emmanuel PARISSÉ, Pascal PARMENTELAT, Sandrine REMY, Lionel STICKEIR, Pascale VOUKTCHEVITCH.

Représentés : Christelle BLEEKER par Ludovic DURAIN, Guy DELAITE par Christophe FIQUEMONT, Gérard HATTON par Charles SCHLACHTER, Martial HILAIRE par Jean-Albert HABY, Béatrix LETOFFE par Alain WOIRGNY.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne-Marie HUERTAS est nommée secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

1 – Reconduction de la ligne de trésorerie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE :**

De prendre l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

De prendre l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

De donner toutes les délégations utiles à Madame la Présidente pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2- Création d'un poste de responsable assainissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 36 voix Pour,

- **DECIDE** la création, à compter du 09/07/2021, d'un emploi permanent à temps complet, soit 35H00 hebdomadaires, correspondant à la catégorie hiérarchique B de la filière technique et au grade de technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emploi des techniciens.
- **DIT** que l'emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents en ce sens,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Décisions de la Présidente :

En vertu des délibérations n° 49/2020 du conseil communautaire du 30 juillet 2020, n° 06/2021 du Conseil communautaire du 25 février 2021, autorisant Madame la Présidente à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- Vente d'instruments de musique de l'E.A.V.V. décision signée le 14 juin 2021,
- ARRETE N° 100/2021 Portant délégation de fonctions à Monsieur Denis MASY, membre du bureau communautaire signé le 17 juin 2021
- Emprunt contracté auprès du Crédit Agricole d'un montant de 375 000.00 € pour le budget assainissement signé le 05/07/2021

Bruyères le 09/07/2021
La Présidente,

Virginie GREMILLET